

**Département de l'Aude
Commune de Saint-Hilaire**

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2022**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 2
Nombre d'absents excusés : 4
Nombre de membres absents : 1

L'an deux mille vingt-deux et le onze du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, sur la convocation adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.10, L.2121.11 du CGCT s'est réuni en Mairie.

ETAIENT PRESENTS : BURLAN Christelle - DELFOUR Etienne - FERNANDEZ Martine - MANCES Françoise - RENAUD Katia - CARBONNEL Jean-louis - DEL VALS Jérôme - LABESSOUILLE Jérôme - LAZARO Pascal - ROLLIN Serge

ETAIT ABSENTS ECUSES : HOYOS Pierre (procuration à DELFOUR Etienne) – AVILA Nathalie (procuration à BURLAN Christelle) - JEAN Jacinthe – OCANA Joffrey

ETAIT ABSENTS : OUBALKASSAM Mohamed

DATE DE LA CONVOCATION : 1 avril 2022

SECRETAIRE DE SEANCE : DEL VALS Jérôme

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

N°2022 /04.11/01- DECISIONS DU MAIRE – ARTICLE L.2122.22 DU CGCT

Point retiré de l'ordre du jour

N°2022 /04.11/02- FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Monsieur le Maire présente à ses collègues l'état des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2022 transmis par le directeur départemental des finances publiques

Cet état comporte les bases d'imposition prévisionnelles 2022 suivantes :

Taxe foncière bâtie	712 500
Taxe foncière non bâtie	45 900

Les taux des taxes communales pour l'exercice 2021 étaient les suivants

Taxe foncière bâtie	55.21 %
Taxe foncière non bâtie	97.63 %

Il est proposé de modifier les taux comme suit :

Les produits de la fiscalité seraient les suivants :

Taxe foncière bâtie	712 500	55.32%	394 155
Taxe foncière non bâtie	45 900	97.83 %	44 904
			439 059

Monsieur le Maire invite à en délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **O U I** l'exposé de son Président
- **A P R E S** en avoir délibéré
- **DECIDE** de modifier les taux comme suit
- **D E C I D E** à la majorité de retenir pour 2022 les taux suivants, soit :

Taxe foncière bâtie	55.32 %
Taxe foncière non bâtie	97.83 %

Ce qui génère les produits suivants :

Taxe foncière bâtie	712 500	55.32 %	394 155
Taxe foncière non bâtie	45 900	97.83 %	44 904
			439 059

- A U T O R I S E Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

N°2022 /04.11/03– Budget annexe zone d'activité économique – exercice 2021

Madame Katia RENAUD, rapporteur, présente les propositions suivantes, concernant le budget annexe zone d'activité économique de la Commune :

Section de fonctionnement

	Dépenses de la section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	00	00
Résultat de fonctionnement reporté	00	00
Total de la section de fonctionnement	00	00

Section d'investissement

	Dépenses de la Section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	989 735.00	917 873.45
+		
Restes à réaliser de l'exercice précédent	302 916.45	374 778.00
Solde d'exécution de sa section d'investissement reporté	0	0
=		
Total de la section d'investissement	1 292 651.45	1 292 651.45
TOTAL DU BUDGET	1 292 651.45	1 292 651.45

Monsieur le Maire reprend la parole et invite le Conseil Municipal à en délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

- O U I l'exposé qui vient d'être fait par Mme Katia RENAUD
- A P R E S en avoir délibéré
- A P R E S avoir pris connaissance des propositions concernant le budget annexe ZAE – exercice 2022
- A P P R O U V E à l'unanimité ces propositions
- A U T O R I S E Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

N°2022 /04.11/04– Budget annexe gestion de l'Abbaye – exercice 2022

Madame Katia RENAUD, rapporteur, présente les propositions suivantes, concernant le budget annexe gestion de l'Abbaye de la Commune :

Section de fonctionnement

	Dépenses de la section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	148 048.39	148 024.75
Résultat de fonctionnement reporté		23.64
Total de la section de fonctionnement	148 048.39	148 048.39

Section d'investissement

	Dépenses de la Section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	22 988.71	39 930.63
+		
Restes à réaliser de l'exercice précédent	396.00	0.0
Solde d'exécution de sa section d'investissement reporté	16 545.92	
=		
Total de la section d'investissement	39 930.63	39 930.63
TOTAL DU BUDGET	187 979.02	187 979.02

Monsieur le Maire reprend la parole et invite le Conseil Municipal à en délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **O U I** l'exposé qui vient d'être fait par Mme Katia RENAUD
- **A P R E S** en avoir délibéré
- **A P R E S** avoir pris connaissance des propositions concernant le budget annexe Abbaye – exercice 2022
- **A P P R O U V E** à l'unanimité ces propositions
- **A U T O R I S E** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

N°2022 /04.11/05– Budget annexe gestion Eau Assainissement – exercice 2022

Madame Katia RENAUD, rapporteur, présente les propositions suivantes, concernant le budget annexe eau assainissement de la Commune :

Section de fonctionnement

	Dépenses de la section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	39 508.00	38 547.20
Résultat de fonctionnement reporté		960.80
Total de la section de fonctionnement	39 508.00	39 508.00

Section d'investissement

	Dépenses de la Section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	110 613.05	20 656.20
+		
Restes à réaliser de l'exercice précédent	3 618.31	93 575.16
Solde d'exécution de sa section d'investissement reporté	79 726.05	
=		
Total de la section d'investissement	114 231.36	114 231.36
TOTAL DU BUDGET	153 739.36	153 739.36

Monsieur le Maire reprend la parole et invite le Conseil Municipal à en délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **OUI** l'exposé qui vient d'être fait par Mme Katia RENAUD
- **APRES** en avoir délibéré
- **APRES** avoir pris connaissance des propositions concernant le budget annexe eau Assainissement – exercice 2022
- **APPROUVE** à l'unanimité ces propositions
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

N°2022 /04.11/06– Budget Principal – exercice 2022

Madame Katia RENAUD, rapporteur, présente les propositions suivantes, concernant le budget Principal de la Commune :

Section de fonctionnement

	Dépenses de la section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	1 200 370.48	759 640.00
Résultat de fonctionnement reporté	0	440 730.48
Total de la section de fonctionnement	1 200 370.48	1 200 370.48

Section d'investissement

	Dépenses de la Section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	828 643.41	896 604.13
+		
Restes à réaliser de l'exercice précédent	7 921 396.12	7 265 849.59
Solde d'exécution de sa section d'investissement reporté		587 585.84
=		
Total de la section d'investissement	8 750 039.53	8 750 039.53
TOTAL DU BUDGET	9 950 410.01	9 950 410.01

Monsieur le Maire reprend la parole et invite le Conseil Municipal à en délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **OUI** l'exposé qui vient d'être fait par Mme Katia RENAUD
- **APRES** en avoir délibéré
- **APRES** avoir pris connaissance des propositions concernant le budget principal – exercice 2022
- **APPROUVE** à l'unanimité ces propositions
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

N°2022 /04.11/07– Choix du prestataire réfection cour de l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la cour de l'école doivent être réalisés durant les vacances scolaires de l'été 2022.

Dans un premier temps, et pour monter les dossiers de subvention, 4 devis ont été demandé aux entreprises suivantes : CHAUVET TP, BURGAT, PROSOL et THERAULAZ.

Mais suite à un diagnostic de SUEZ, il est apparu que nous devons changer les réseaux sous-jacents à la cour.

Les entreprises citées ci-dessus ont été de nouveaux consultés suite à l'apparition de ce nouvel élément.

Elles ont présenté des offres comme suit, pour les travaux de réfections de la cour et la reprise des réseaux :

	HT	TTC
CHAUVET TP	74 990.00	89 988.00
SARL BURGAT ET FILS	55 661.60	66 793.92

Après avoir précisé les crédits ouverts au budget communal compte 2171 – 997 sont suffisants pour régler cette dépense, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **O U I** l'exposé qui vient d'être fait par Monsieur le Maire
- **APRES** avoir présenté le rapport de la Commission travaux
- **VU** les crédits ouverts au budget communal
- **VU** la loi n°2020-1225 du 7 décembre 2020 qui relève jusqu'au 31 décembre 2022 les seuils de dispense de procédure pour les marchés de travaux
- **APRES** avoir pris connaissance des devis présentés
- **DECIDE** de retenir l'entreprise BURGAT pour un montant sur devis de 55 661.60 € HT
- **A U T O R I S E** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à vingt deux heures
Vu pour être publié le 15 avril 2022 et mis en ligne le même jour

Le Maire : Jean-Louis CARBONNEL

